



Anulation etresiliation du contrat de bail

Par **zaza67**, le **28/06/2009** à **10:51**

Bonjour,

je voulais savoir si on a signer un contrat de bail si on peut le faire annuler sans prendre possession des lieux car j ai signe il y 5jours un contrat ou le proprietaire n avait pas encore signe il n y a pas de date de rentre dans le logement qui a ete etabli pas d etatde lieux c est fait par une agence je ne souhaite plus ce logement car pour acceder au logement nou devons passez chez la future voisine mai nous n avons pas le droit de stationne ce uinus posait pas trop de probleme au depart mais la dite voisine pos deja des probleme aux autres gens qui habitent las bas elle leur interdit de montez pou r chercher leurs meubles ou decharger leurs meubles a la cave et nous ne souhaitons pas emmenager dans ces conditions car la dame nous avait expliqué que nous pouvions monter avec la voiture le jour du demenagement ainsi que s i nous avons des courses mais qu il nous etais impossible de rester stationne ce que nous comprenons mais apparament cette dame ne l entend pas de cette orelle